

DATE DE PUBLICATION : 5 septembre 2022

Le directeur des Activités fiduciaires

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Christophe BAUD-BERTHIER le 26 juillet 2022 ;

Délégation permanente est donnée à M. Pierre-Marie REVEL, directeur du centre fiduciaire Nord de France, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du centre fiduciaire Nord de France dans la limite de 25 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 5 septembre 2022

Christophe BAUD-BERTHIER